

**Réunion du Comité Syndical
du 17 mars 2021**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1058	20	11	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 h à SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL

M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

En visioconférence

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

En visioconférence

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

Suivi environnemental des parcs conchyliques de Chausey au regard d'un possible apport de vase du port de Granville

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 17 mars 2021 explicité en séance ;

Considérant :

- la demande de la SPL « Ports de la Manche » au SMEL d'assurer le suivi spécifique de l'évolution temporelle des vases et des mortalités potentielles sur deux secteurs de Chausey entre le mois d'octobre 2021 et le mois de mai 2022, dans le cadre du suivi environnemental de l'impact des opérations de dragage et clapage des bassins du port de Granville ;

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des participants,

Décide la conduite par le SMEL des opérations de suivis (évaluation de la mortalité sur la faune, évaluation de la sédimentation, analyses chimiques, suivi photographique) sur la base des coûts détaillés figurant au rapport, d'un montant de 26 950 € financés par la SPL « Ports de la Manche » ;

Autorise le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



“affiché le”

01 AVR. 2021